

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

Comité Technique Local du 6 octobre 2016

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart, le 6 octobre 2016. Commencé à 9 h 15, il s'est terminé à 17 h 30. La Présidence était assurée par M. Pierre Mathieu, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par M. Didier Vermeersch et le secrétariat - adjoint par l'Alliance UNSA-CFTC DDFiP 62 en la personne de M. Jean-François Waille,

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ C G T DGFIP 62
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ S F P DGFIP 62
- ☞ Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62

Ordre du jour du C T L

- 1 Procès verbaux des CTL des 26 avril, 26 mai et 21 juin 2016
- 2 Installation de la Trésorerie de Saint-Omer à Longuenesse
- 3 Mise en place des SPFE de Boulogne et Arras
- 4 Mise en œuvre des opérations de réorganisation du réseau au 1^{er} janvier 2017
- 5 Document Unique Évaluation Risques Professionnel et Programme Annuel de Prévention
- 6 Questions diverses

Compte rendu de vos représentant(e)s Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62

Jean-François Waille Trésorerie de Beuvry
 Betty Martel SIP Longuenesse
 Christine Duval PCE Lens
 Jean-François Heneman ERD 62
 Martine Hennequin DDFiP
 Gabriel Gaillard ERD 62

PV

Saint-Omer



S P F E



Réorganisations



DUERP



Questions diverses

Point 1 : Approbation des PV des CTL d'avril, mai et juin 2016



Ces procès verbaux n'appelant aucune modification, l'Alliance a donc voté pour leur approbation

Point 2 : Installation de la Trésorerie de Saint- Omer à Longuensees



L'intégralité du personnel de la Trésorerie de St OMER a vocation à rejoindre le site de LONGUENESSE.

Le déménagement n'induit pas de modification des horaires d'ouverture au public du poste comptable.

S'agissant d'un simple déménagement qui ne modifie pas l'affectation locale des agents, il n'a pas été nécessaire d'examiner le changement en CAPL.

Les agents de la Trésorerie de St OMER seront éligibles à la PRS puisqu'ils seront contraints de changer de résidence administrative (commune d'affectation). La PRS sera versée sous réserve qu'ils remplissent toutes les conditions requises.

Ne subissant pas de perte de rémunération, ils ne pourront pas bénéficier de l'IAM.

Bénéficiant désormais d'un restaurant administratif sur place, ils ne pourront plus bénéficier des tickets restaurant.

Le véritable problème, est lié à la caisse commune. En effet, la caisse sera tenue par le SIP, ce qui est totalement incohérent. En effet, la caisse de la Trésorerie de la Municipale est bien plus importante que celle du SIP. Nous avons dans le passé demandé à la Direction la raison pour laquelle est affectée la caisse unique au SIP et non pas à la Municipale. Nous n'avons jamais eu de réponse, et donc, nous avons reposé cette question à la direction, le jour de ce CTL, Voici sa réponse : **La majorité des agents concernés a souhaité que le SIP soit installé au Rez-de-chaussé de l'immeuble, et la Trésorerie Municipale à l'étage. En toute logique, le comptable du SIP étant au RDC, la caisse unique a été affectée au SIP, pour la responsabilité du comptable... Il s'agit d'une décision de la direction,**

Pour prendre en compte les charges liées à la mise en place d'une caisse unique sur le site de Longuennesse, la Direction nous a informé qu'au prochain plan emploi pour 2017 un emploi de catégorie B de la trésorerie de St Omer sera transféré au SIP de Longuennesse. La modification du TAGERFIP sera soumise au CTL-emplois de fin d'année pour une application au 1er septembre 2017.

Néanmoins, début janvier 2017, elle sera en mesure d'affecter réellement un agent au SIP. Pour la période transitoire, de novembre et décembre 2016, le SIP sera aidé par un renfort de l'EDR. **En cas d'oubli de la part de notre direction, nous saurons lui rappeler ses propres termes, capitaux au passage.**

L'Alliance UNSA / CFTC a voté contre

Point 3 : Mise en place des SPFE de Boulogne et Arras



Voici les éléments que la direction nous a donnés: L'opération s'inscrit dans le cadre des nouvelles dispositions prévues en matière de réorganisation des réseaux de publicité foncière et d'enregistrement (cf note GF-3B du 13/01/2016, n°2016-01-696).Le rapprochement des services de publicité foncière et d'enregistrement permet de renforcer les adhérences naturelles qui existent entre ces missions, tout en créant des structures dédiées.

Les transferts d'emplois nécessaires au rapprochement des missions de publicité foncière et d'enregistrement ont été réalisés dans le cadre du PLF 2016 : 1 emploi A, 2 emplois B et 5 emplois C ont ainsi été transférés du SIE de BOULOGNE-SUR-MER au SPF de BOULOGNE-SUR-MER. Les emplois concernés dépendront du Responsable du SPF de BOULOGNE-SUR-MER à compter du 01/11/2016.

Les agents de l'ex-Pôle Enregistrement de BOULOGNE-SUR-MER, installés au 1^{er} étage, et les agents du SPF de BOULOGNE-SUR-MER, installés au 2^{ème} étage, resteront dans les bureaux qu'ils occupent actuellement, à l'exception de l'agent chargé de la comptabilité au sein du pôle qui rejoindra l'équipe comptabilité du SPF.

Un accueil commun sera mis en place, organisé en deux circuits, qui permettra de différencier les particuliers des professionnels.

Les usagers particuliers continueront d'être reçus dans l'actuel bureau d'accueil du pôle enregistrement pour les questions relevant de l'enregistrement.

Pour les questions relevant de la publicité foncière, ces mêmes usagers seront accompagnés dans les bureaux de l'ex-SPF situés au 2^{ème} étage.

Les usagers professionnels seront reçus à la banque d'accueil de l'actuel SPF au 2^{ème} étage, avec un relais éventuel de l'ex-pôle enregistrement pour les questions relatives à l'enregistrement.

Une banque d'accueil sera aménagée dans le bureau d'accueil de l'actuel pôle enregistrement situé au 1^{er} étage.

Une fois l'aspect technique évoqué, restera l'aspect humain et formation. Ce sujet a été traité au cours d'un Groupe de travail au cours duquel la CFTC a défini que le présentiel reste indispensable à une bonne formation. La formation ne peut être en totalité remplacée par l'e-formation ou des vidéos-formations. De plus, les e-formations ne sont pas toujours suivies dans de bonnes conditions, beaucoup de sites ne disposant pas de salle dédiée, obligeant alors les agents à les suivre sur leur poste de travail, avec tous les inconvénients que cela entraîne. Il a été demandé également que les vidéos-formations généralistes qui seront réalisées sur les différents métiers de la DGFIP soient accessibles à tous.

L'Alliance UNSA / CFTC a voté Abstention

Point 4 : Mise en œuvre des opérations de réorganisation du réseau au 1^{er} janvier 2017



Ce point de l'ordre du jour de ce CTL concernant la réorganisation de postes comptables de notre département est la preuve irréfutable, qu'une fois de plus, le dialogue social est totalement en panne. Comme d'habitude, la direction, pour faire dans le dialogue social, nous entend. Mais, comme d'habitude, elle ne nous écoute pas.

L'Alliance a clairement défini sa position dans sa déclaration liminaire. Nous sommes totalement opposés à cette réorganisation, qui n'a pour seul et unique but de réaliser des prétendues économies budgétaires, sans jamais se préoccuper du ressenti des agents.

1° : Fusion des SIP d'Arras Est et Ouest :

L'intégralité des emplois A, B et C des deux SIP d'ARRAS sera transférée à la structure fusionnée, qui disposera ainsi de 3 postes A, 17 postes B et 24 postes C. Les agents concernés seront invités à indiquer s'ils souhaitent, ou non, suivre leurs missions dans la nouvelle structure, pour laquelle ils bénéficieront d'une priorité.

Suite à demande des OS lors de la fusion des deux SIE d'ARRAS, les agents des deux SIP seront consultés, et non pas seulement ceux du SIP d'ARRAS EST.

Il n'y a pas de changement de RAN ni de mission/structure. En conséquence, la régularisation sera effective dès le 01/01/2017.

Les affectations seront examinées lors d'une CAPL prévue début décembre 2016,

La volonté de la direction est de regrouper les services, cellules de mission foncière, de recouvrement...par contre, pour les secteurs d'assiette, pour le moment pas de modification.....4 secteurs.... Complicqué, très complicqué pour l'avenir !!

L'Alliance UNSA / CFTC a voté Abstention

2° : Fusion de la partie SIE du SIP-E de Lillers avec le SIE de Béthune

La motivation de notre direction est la suivante : la partie SIE du SIP-E de LILLERS compte un effectif très réduit (5 emplois) qui ne permet pas d'assurer dans des conditions satisfaisantes l'exercice des missions, s'agissant notamment de la tenue de la comptabilité. La gestion d'un SIP-E est par ailleurs reconnue comme particulièrement difficile, compte tenu de la multiplicité des métiers à maîtriser.

Aucun projet d'implantation n'a été présenté aux organisations syndicales et l'ISST et les médecins de prévention n'ont pas pu se rendre sur place afin de rendre un avis sur ce projet. Les représentants des personnels ont donc demandé à ce que l'ISST et le médecin de prévention puissent rendre leur avis sur ce projet, et demandent que soit présentée l'installation des 5 nouveaux agents d'autant que le centre des finances publiques de BETHUNE atteint ses limites en nombre de m2 par agents ainsi qu'en termes de places de parking.

Au final même si elle ne le reconnaîtra jamais, notre direction dans cette affaire ne fait que gérer les suppressions d'emplois qu'elle a ordonnancées dans un passé récent.

L'opération s'accompagnera du transfert de 3 emplois B et 2 emplois C au profit du SIE de BETHUNE. Ces transferts d'emploi seront examinés lors du prochain dossier emploi. Les agents concernés seront invités à indiquer s'ils souhaitent suivre leurs missions. Les affectations seront examinées lors d'une CAPL prévue début décembre 2016.

Les agents du SIE de LILLERS transférés vers le SIE de BETHUNE seront éligibles à la PRS puisqu'ils seront contraints de changer de résidence administrative (commune d'affectation). La PRS sera versée sous réserve qu'ils remplissent toutes les conditions requises.

L'Alliance UNSA / CFTC a voté contre

3° : Fusion des trésoreries d'Isbergues et de Lillers, Transfert du recouvrement impôts au SIP de Lillers :

Selon la direction, le regroupement des postes d'ISBERGUES et LILLERS permettra de constituer une structure de taille plus importante. et d'évoluer éventuellement vers une spécialisation des agents en fonction des métiers du SPL en deux ou trois pôles (dépense, recette, comptabilité). C'est surtout et encore des économies faites sur le dos des agents, La fusion des 2 postes se fera dans les locaux de Lillers. Une permanence serait alors créée sur Isbergues, mais la direction n'a strictement rien défini, sur le lieu à Isbergues, la fréquence, le personnel, bref, un vrai flou pas artistique... car, de très nombreuses questions subsistent, sans réponse.

A noter, que 2 emplois seront transférés en dehors de tout mouvement d'affectation. Personne ne pourra y être affecté avant le 1er septembre 2017. C'est très inquiétant.

Les sites d'ISBERGUES et de LILLERS sont implantés dans la même RAN. Les emplois B et C des deux structures existantes seront regroupés au sein de la Trésorerie fusionnée. Cette dernière comptera donc 3 postes B et 4 postes C. Les transferts d'emplois correspondants seront examinés dans le cadre du prochain dossier emploi. Les affectations seront examinées lors d'une CAPL prévue début décembre 2016.

Il faut absolument que soit clairement précisé le nombre de postes transférés d'ISBERGUES, ST VENANT et AUCHEL vers le SIP et que les agents en soient informés.

L'Alliance UNSA / CFTC a voté contre

4° : Transfert du recouvrement impôts des Trésorerie d'Auchel et de Saint Venant au SIP de Lillers :

Une fois de plus, la direction est conduite à gérer les suppressions d'emplois qu'elle a prononcées dans un passé fort récent. On spécialise des trésoreries sur le SPL , et on surcharge les SIP. C'est devenu une tradition !!! De plus au niveau de la charge de travail, il y a deux version, Celle du CHSCT, très lourde, et celle, nouvelle, de la Direction, très légère !!!! allez comprendre...

Pour se donner bonne conscience, la direction nous indique que l'opération permettra, en lien avec le transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie d'ISBERGUES au SIP de LILLERS, de regrouper au sein du SIP de LILLERS la gestion de l'assiette et du recouvrement de l'impôt des particuliers sur un même périmètre de compétence.

Ce regroupement facilitera et simplifiera la gestion des dossiers des usagers, notamment en matière de gracieux. **Enfin, c'est ce qu'elle pense...**

L'opération permettra en outre de consolider l'effectif de la cellule recouvrement du SIP, qui compte actuellement deux agents.

Le transfert concomitant de la partie SIE du SIP-E de LILLERS au SIE de BETHUNE donnera une cohérence d'ensemble à la réorganisation susvisée. **Bravo, Madame la Direction !!**

Compte tenu de la charge transférée au futur SIP de LILLERS, il est envisagé d'implanter au sein de celui-ci deux emplois supplémentaires de catégorie B ou C, l'un en provenance de la Trésorerie d'AUCHEL et l'autre dans le cadre d'un redéploiement. **NOTION IMPORTANTE, à vérifier au CT Emplois !!!**

Les transferts d'emplois correspondants seront examinés dans le cadre du prochain dossier emploi.

Les agents concernés seront invités à indiquer s'ils souhaitent suivre leurs missions ou non.

Les affectations seront examinées lors d'une CAPL prévue début décembre 2016.

L'Alliance UNSA / CFTC a voté contre

5° : Fusion des Trésoreries de Fruges et Hucqueliers

Les effectifs actuels des deux postes concernés ne permettront pas une gestion correcte du poste fusionné. En effet, sur Hucqueliers, il y a 1B et 2 C, et sur Fruges, 2 B et 1 C. Suite au mouvement de mutation du mois de septembre, 2 emplois C restent vacants. La trésorerie comptera donc 4 agents au lieu de 6, ce qui sera vraiment très compliqué à gérer. On ne peut pas à 4 faire le travail de 6.

L'aménagement de la future trésorerie doit être revue pour le bien être des personnels, mais aussi pour leur sécurité.

Les sites de FRUGES et HUCQUELIERS sont implantés dans la même RAN. Les horaires actuels d'ouverture au public des deux Trésoreries concernées sont identiques et resteront inchangés au sein de la structure fusionnée. Les emplois de la Trésorerie d'HUCQUELIERS seront transférés à la Trésorerie de FRUGES. La structure fusionnée comptera donc 1 poste A+, 3 postes B et 3 postes C.

L'Alliance UNSA / CFTC a voté contre

6° : Fusion des trésoreries de Campagne les Hesdin et de Hesdin le Parcq, transfert de la mission hospitalière de Hesdin sur Montreuil.

La trésorerie d'Hesdin sera donc fermée, et les deux postes fusionneront dans les locaux de Campagne les Hesdin. Dans l'absolu, ce projet permettra de remédier à la fragilité structurelle de la Trésorerie de CAMPAGNE-LES-HESDIN et aux problèmes de conditions de vie au travail posés depuis de nombreuses années par les locaux de la Trésorerie d'HESDIN. Sur le fond, pourquoi pas, mais sur la forme, il y a un véritable chantier catastrophique pour les agents concernés, en général, et en particulier pour ceux de Campagne les Hesdin,

Explication : la trésorerie d'Hesdin fermera au public à partir du 1^{er} janvier 2017, mais, les agents resteront dans les locaux. En effet, la trésorerie de Campagne ne peut accueillir que 2 ou 3 agents. Donc, le logement de fonction de Campagne va devenir une partie du futur poste comptable, mais des travaux importants sont à prévoir.

Le public ne pouvant plus se rendre sur le site d'Hesdin, viendra sur Campagne-les-Hesdin, que ce soit public fiscal ou public SPL et régisseurs. Cela va être très dur pour les agents de Campagne, une telle surcharge d'activité, avec deux titulaires sur place. De plus, pour tout compliquer, les travaux sont des travaux lourds, En effet, il faudra même abattre des cloisons entre le logement de fonction et la partie trésorerie. Pour les agents présents, ce sera, en plus du public, un véritable calvaire de bruit, poussière et autres nuisances.

Dans cette affaire, rien n'est fait en pensant aux êtres humains qui sont sur place. La DDFiP ne pense que et uniquement aux structures.

Les sites de CAMPAGNE-LES-HESDIN et HESDIN-LE-PARCQ sont situés dans la même RAN. Les horaires d'ouverture au public des deux Trésoreries concernées sont identiques et resteront inchangés après la fusion.

Les emplois seront regroupés au sein de la Trésorerie fusionnée. L'un d'eux sera transféré à la Trésorerie de MONTREUIL, dans le cadre du transfert à celle-ci de la mission comptable hospitalière du CH d'HESDIN. Les transferts d'emplois concernés seront examinés dans le cadre du prochain dossier emploi. Les agents concernés seront invités à indiquer s'ils souhaitent suivre leurs missions ou non. Les affectations seront examinées lors d'une CAPL prévue début décembre 2016.

L'Alliance UNSA / CFTC a voté contre

Point 5 : Document Unique Évaluation Risques Professionnel et Programme Annuel de Prévention



La Direction nous a fourni des documents de travail précis en la matière. CFTC DDFiP 62 a participé au groupe de travail sur la prévention des risques professionnels. Les équipes réparties ont procédé à l'analyse des risques ligne par ligne. Elles ont affiné la cotation des critères de Probabilité et Maîtrise et précisé les mesures de prévention à apporter.

Les 11 catégories sont les suivantes :

- 1° : Activités physiques soit 14 %
- 2° : Risques chimiques soit 0,70 %
- 3° : Risques biologiques ou liés au manque d'hygiène soit 4,17 %
- 4° : Risques liés aux déplacements et chutes soit 18,91 %
- 5° : Risques incendie explosion et panique : 1,86 %
- 6° : Risques liés aux bâtiments et phénomènes physiques soit 1,26 %
- 7° : Risques liés à l'équipement des travail soit 13,49 %
- 8° : Risques psychosociaux soit 33,41 %
- 9° : Risques liés aux interventions des entreprises extérieures soit 0,04 %

10° : Risques particuliers soit 9,64 %, concerne le risque d'agression

11° : Autres risques soit 0,31 %

Parmi les risques recensés, les risques psychosociaux apparaissent comme la première préoccupation des agents, et cela, comme chaque année.

On note particulièrement des inquiétudes liées au contact avec le public (agressions physiques et verbales) engendrant un facteur de stress permanent pour les agents en contact direct avec les usagers. Ces inquiétudes apparaissent également dans les relations internes entre les personnels (horizontales et verticales).

Dans un autre domaine il est fait état d'angoisses générées par les risques afférents aux transports des fonds et aux braquages.

La complexité de certaines tâches, le travail parfois à flux tendu, l'organisation (3%) au sein des services et le manque d'effectif sont également cités comme facteurs de stress.

En résumé, rien n'est malheureusement parfait en ce bas monde, mais il convient de noter cependant la forte implication des membres du CHSCT dans la lutte contre les risques professionnels. L'ensemble des actions liées au DUERP est régulièrement mis en ligne sur notre site, par l'intermédiaire de nos compte-rendus du CHSCT

